

Commune de DORTAN

DEPARTEMENT DE L'AIN
ARRONDISSEMENT DE NANTUA
CANTON D'OYONNAX NORD

COMPTE RENDU

des délibérations du Conseil Municipal du 8 juin 2010, affiché le 14 juin 2010. Celui-ci s'est réuni au lieu ordinaire des séances, après convocation du 1^{er} 2010, sous la présidence de Madame Marianne DUBARE, Maire de DORTAN.

Étaient présents	Marianne DUBARE - Jean-Claude GAILLARD - Jacques FAVRE-BRUN - André PERRIN - Nicole RICHARD - Alain BRITEL - Anne-Marie FEUGIER - Christophe DAVID-HENRIET - Frédéric GAILLARD - Marie-Rose GRANDET - Hélène JACQUET - Georges MARTINET - Raymond MATHIEU - Jean-Louis PIVARD - Agnès PRUNIAUX - Josy QUAGLIA - Françoise ROY
Était excusé	Thierry REBERE
Secrétaire de séance Secrétaire adjointe	Jacques FAVRE-BRUN Chantal DEMOULIN
Conseillers en exercice : 18	Présents : 17 Votants : 17

Ouverture de la séance à 19 h.

Le compte rendu du conseil municipal du 25 mai 2010 n'appelle aucune observation, il est accepté à l'unanimité. Agnès PRUNIAUX demande le montant exact du marché de travaux du parvis de l'église. Jacques FAVRE-BRUN exposera le suivi de ce dossier en question diverse.

Travaux de voirie 2010

André PERRIN expose que les travaux de voirie ont été prévus au budget de 2010 pour un montant de 100 000 €, qu'une procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics a été lancée le 20 avril 2010. Sur quatre dossiers de consultation retirés, une entreprise n'a pas répondu, deux entreprises ont répondu qu'elles ne donnaient pas suite et une seule offre est parvenue en mairie, il s'agit de l'entreprise EUROVIA. Leur offre s'élève à 71 457,68 € TTC. Sur proposition de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 28 mai 2010 et après avoir délibéré, le Conseil Municipal **entérine à l'unanimité** le choix de la commission d'appel d'offres, **décide** de retenir l'offre de l'entreprise EUROVIA et **autorise** Madame le Maire à signer le marché correspondant.

Délégations consenties au Maire

Madame le Maire explique qu'elle a du réunir le conseil municipal uniquement pour le marché de travaux de voirie car les travaux doivent être effectués durant la période estivale. Elle propose aux élus de lui accorder quelques délégations qui permettraient de régler des affaires urgentes, notamment la signature de marchés. Elle précise que les crédits sont prévus au budget, que les commissions se réunissent pour étudier les différents marchés et que la commission d'appel d'offres ouvre les offres après lancement des procédures. Elle précise également qu'en matière de contentieux, elle est appelée à prendre des décisions urgentes notamment pour intenter des actions en justice ou défendre la commune. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **délègue à l'unanimité** au maire les compétences suivantes :

1. *Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dont les montants seront inférieurs à 90 000 € ;*
2. *Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;*
3. *Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;*
4. *Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;*

5. *Intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;*
6. *Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux ;*

Questions diverses

1. La commission « bulletin » se réunira le 1^{er} juillet 2010 à 19 h après la commission « cantine ».
2. La CCO (Communauté de Communes d'Oyonnax) propose la mise en place d'un groupement de commandes pour l'acquisition de défibrillateurs. Il sera installé à la Maison des Sociétés. Madame le Maire indique qu'elle signera la convention avec la CCO.
3. Jean Claude GAILLARD informe les élus que le copieur de l'école maternelle est à changer, la Société Rex-Rotary propose un nouveau contrat incluant le changement d'une imprimante au secrétariat général et l'acquisition d'une imprimante à l'accueil. Ce nouveau contrat est basé sur le même tarif que précédemment. Il précise que 50 000 copies sont effectuées par trimestre, tous bâtiments confondus (écoles et mairie) et que le prix de la copie a été revu à la baisse.
4. Jean Claude GAILLARD expose que le site internet de la mairie est en cours de construction. Il devrait voir le jour fin juin.
5. André PERRIN informe que le contrat d'eau voté en mai sera envoyé à chaque abonné en même temps que la facture du 1^{er} semestre, ainsi que le règlement de l'eau.
6. Un pot de départ est prévu pour le départ en retraite de Madame Marie Jeanne MILLET le 29 juin 2010.
7. Le prochain conseil aura lieu le vendredi 9 juillet 2010 à 19 h suivi d'un repas au Bar des Boules à 21 h.
8. En ce qui concerne le marché du parvis de l'église, il s'avère que le matériel électrique ne sera pas fourni dans les délais impartis. Jacques FAVRE-BRUN propose de réétudier le dossier et de trouver la meilleure solution possible pour éviter le lancement d'un nouvel appel d'offres.

La séance est levée à 20 h 15.

La Présidente de séance,
Marianne DUBARE

Le Secrétaire de séance,
Jacques FAVRE-BRUN